

**AVIS DE PUBLICATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-460
ÉTABLISSANT LE BUDGET DE L'ANNÉE 2018 ET FIXANT LES TAUX DE LA TAXE
FONCIÈRE GÉNÉRALE ET LES TARIFS POUR LE PROCHAIN EXERCICE FINANCIER**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 29 janvier 2018, le Règlement numéro 2017-460;

QUE le Règlement numéro 2017-460 a pour objet et conséquence d'établir le budget de l'année 2018 et de fixer les taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour l'année 2018;

QUE le Règlement numéro 2017-460 est disponible pour consultation à la réception du bureau de la Ville, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, au 5, boulevard Gérard-D. Lévesque Est;

QUE ce règlement entre en vigueur de façon rétroactive le 1^{er} janvier 2018.

Donné à Paspébiac, ce 30^e jour du mois de janvier 2018 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko
Greffière